

## Fiche Ressource N°8 Analyse des risques visiteurs : grille d'évaluation

Date mise à jour : 31/05/16

Source : DGE

### FICHE D'ÉVALUATION DES RISQUES VISITEURS

Date de création : ..... / Rédacteur : ..... / Date de mise à jour : .....

#### Légende de la grille :

Niveau de gravité						
Très grave	4	Priorité 1		3	4	Niveau de probabilité
Grave	3					
Moyen	2	Priorité 2				
Faible	1	Priorité 3				
		1	2	3	4	
		Très improbable	Improbable	Probable	Très probable	

#### Exemple de grille :

Situation dangereuse	Dommages éventuels	Risques		Niveau de priorité	Mesures de prévention	
		Gravité	Probabilité		Existantes	À proposer
<b>Exemples :</b>						
<b>PARKING</b>						
Croisement piétons et véhicules à la sortie du parking	Piétons renversés et blessés	4	3	1	Panneau « Attention piétons – Roulez au pas » positionné à la sortie du parking	
<b>BILLETTERIE</b>						
Marche à l'entrée	Chutes, glissades en cas de pluie	2	3	2	Traitement biannuel « antiglisse »	Installation d'une main courante Échéance : ...
<b>JARDINS</b>						
Eau non potable de la fontaine	Intoxication	3	2	2	Panneau eau non potable	Responsabilité des parents à insérer dans « les bonnes pratiques » du guide de visite Échéance : ...

## Comment remplir la grille d'évaluation des risques ?

### → Situations dangereuses

Localiser l'endroit dangereux : indiquer le lieu, la pièce ou l'espace concerné.  
Décrire la situation dangereuse.

### → Dommages éventuels

Préciser les dommages pouvant être engendrés par la situation dangereuse.

### → Risques

Classer les risques en fonction de la gravité des dommages et de la probabilité qu'ils se produisent en utilisant :

- l'échelle de gravité allant de 1 à 4, 1 étant le niveau le plus faible de gravité et 4, le plus fort.
- l'échelle de probabilité allant également de 1 à 4, 1 étant le niveau le moins probable et 4, le plus probable.

### → Mesures de prévention

Lister les mesures existantes le cas échéant. Si absence, proposer de nouvelles mesures et préciser la date de mise en œuvre de ces mesures.

→ L'évaluation des risques doit être mise à jour pour tout aménagement ou réaménagement des lieux ou des installations. L'analyse porte également sur les moyens d'accès, les circulations et les risques liés à la réalisation de travaux.

Pour plus d'informations sur QUALITE TOURISME™ en Alsace, vous pouvez contacter :  
Charline Delhaultal au 03 88 15 45 87 ou [qualite.tourisme@adt.alsace](mailto:qualite.tourisme@adt.alsace)